

## **Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 11 janvier 2011**

L'an deux mil onze

Le 11 janvier

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni à 17 heures 00 en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice : 26

Date de convocation : 3 janvier 2011

Présents : Mesdames PRAULT, PROT, PRESTEAU, CHAMPENOIS, SOUVERAIN et DUBUC  
Messieurs DOUADY, DUBOIS, LOUPIAS, FLEURY, ALLELY, SAUVESTRE, CAMUS, BOSCARINO, CRESPIN, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE JF, VALET, BOISLAIGUE, ROCAMORA, BORGEAIS et RENARD.

Absents excusés : Mesdames NOGRETTE, PAULMIER, LEBLANC et BIDAULT, Messieurs DAUBORD, LOISEAU, NOYER et LALANGE S,

Assistait également : Madame DUBREUIL, Messieurs BERTHAULT et BONNET

### **Débat d'orientations budgétaires**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'en vertu des articles L 2312-1 et L5211-36 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Aussi, Monsieur le Président fait part des orientations budgétaires retenues par le Bureau pour l'année 2011. ( voir document annexe)

Le Conseil Communautaire a pris acte de ce débat.

### **Proposition d'une nouvelle organisation du RPI AZAY / MARTIZAY / OBTERRE**

#### **N°01/02-2011**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire, du débat qui s'est tenu le 14 décembre 2010, à la demande de Madame l'Inspecteur d'Académie, entre les représentants de l'Education Nationale et les Maires des Communes d'AZAY, MARTIZAY et OBTERRE concernant la carte scolaire à compter de la rentrée 2011 sur ce RPI. Suite à l'annonce du retrait d'un poste par l'Inspection Académique, il convient de revoir l'organisation du RPI. Il expose au Conseil les propositions issues de cette réunion qui ont été approuvées par le Bureau :

- Fermeture de l'école d'Obterre
- Maternelle à l'école de MARTIZAY
- Élémentaire à l'école d'AZAY LE FERRON

Il demande au conseil d'approuver cette proposition qui sera présentée à Madame l'Inspecteur d'Académie Le Conseil Communautaire, par 18 voix pour, 1 voix contre (Jacques PROUTEAU) et 4 abstentions (Jean-François LALANGE, Stéphanie PRESTEAU, Pierre TELLIER et Christophe ROCAMORA) décide de fermer l'école d'Obterre à compter de la rentrée scolaire 2011.

**Finances**

**N°01/03-2011 - Décisions modificatives :**

**03- Budget principal : décision modificative N°4 :**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article	Montant	Article Opération	Montant
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>				
Cœur de Village Obterre			2315-145	31 320,85 €
Cœur de Village Obterre	2313-145	31 320,85 €		
Voirie 2010			2315-163	598,00 €
Capital des emprunts	1641-01	598 €		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

**03 bis - Budget Affaires économiques- décision modificative N°4 :**

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

Intitulés	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Article Opération	Montant	Article Opération	Montant
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>				
Intérêts des emprunts			66111	100,00 €
Services Bancaires	627	100,00 €		
<b><u>Dépenses d'investissement</u></b>				
Avances forfaitaires ZA de			238-108	10 067,00 €
Travaux ZA de l'Avis	2313-108	10 067,00 €		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

### 03 ter – Budget Logements – décision modificative N°3

Monsieur le Président de la Commission « Finances » informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes :

<b>Intitulés</b>	<b>Diminution sur Crédits déjà alloués</b>		<b>Augmentation des Crédits</b>	
	<b>Article Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article Opération</b>	<b>Montant</b>
<b><u>Dépenses de fonctionnement</u></b>				
Intérêts des emprunts			66111	1 201,00 €
Entretien des Bâtiments	61522	1 201,00 €		

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

### **N°01/04-2011 - Participation 2010 pour le fonctionnement des bibliothèques et de la médiathèque**

Monsieur le Président de la Commission « finances » rappelle au Conseil Communautaire l'enveloppe inscrite au budget principal 2010 destinée aux participations liées au fonctionnement des bibliothèques d'AZAY-LE-FERRON, MEZIERES-EN-BRENNE et de la médiathèque de MARTIZAY. Il propose de répartir ces crédits comme suit :

- Bibliothèque de MEZIERES EN BRENNE: 2 900 €
- Médiathèque de MARTIZAY : 2 900 €
- Bibliothèque d'AZAY LE FERRON : à concurrence des charges à caractère général, hors frais de personnel, soit 477,74 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les participations suivantes :

- Bibliothèque de MEZIERES EN BRENNE: 2 900 €
- Médiathèque de MARTIZAY : 2 900 €
- Bibliothèque d'AZAY LE FERRON : 477,74 €.

Le Président est autorisé à émettre les mandats correspondants. Toutefois, le Conseil demande à ces établissements de fournir un bilan annuel de l'utilisation de ces crédits. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal 2010.

### **Services ALSH/ Ecoles**

### **N°01/05-2010 - Augmentation du temps de travail d'un adjoint d'animation**

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire la nécessité d'augmenter le temps de travail d'un adjoint d'animation pour répondre aux besoins des Services Accueils de Loisirs et Ecoles. Sur proposition du Bureau, il propose d'augmenter le temps de travail de cet agent qui passerait de 25h00 à 30 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du temps de travail de l'Adjoint d'Animation à 30h par semaine, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et charge le Président de signer tous les documents relatifs à cette modification.

### **Service de portage de repas à domicile**

#### **N°01/06-2011- Tarifs 2011**

Madame la Présidente de la Commission « Sociale » présente la proposition du Bureau, concernant les tarifs des repas à domicile pour l'année 2011.

Elle rappelle le tarif unique appliqué par plateau repas pour l'année 2010 : 8,30 €

Suite aux réflexions de la Commission « Sociale » et du Bureau, elle propose de modifier ce tarif pour l'année 2011 en le passant à 8,50 €. En outre, la facturation des plateaux cassés resterait fixée à 10 € l'unité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de porter le prix unitaire du plateau repas à 8,50 €, et de continuer à facturer les plateaux cassés 10 € l'unité.

### **Accueil de Jeunes**

#### **N°01/07-2011 - Projet de sortie Cinéma**

Monsieur le Président de la commission Jeunesse Sport Culture présente le projet de sorties Cinéma validé par sa commission. Il s'agit de proposer ponctuellement, pendant les vacances scolaires, à de petits groupes n'excédant pas 8 jeunes, de se rendre au cinéma du Blanc avec le minibus de la Communauté de Communes. Le coût par sortie serait de 4 € par jeune (tarif préférentiel accordé par le Cinéma Studio République du Blanc) .

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de sortie cinéma tel que proposé et fixe la participation de chaque jeune à 4 € par sortie.

#### **N°01/07-2011 - Stage Vidéo Passeurs d'Images**

Monsieur le Président de la commission Jeunesse Sport Culture présente le projet de stage vidéo « Passeurs d'Images » validé par sa commission. Conformément aux objectifs pédagogiques de l'Accueil de Jeunes de Cœur de Brenne, l'organisation de ce stage est établie avec les jeunes qui y participeront. Il s'agit d'un Atelier de réalisation vidéo « Passeurs d'images » qui aurait lieu du lundi 21 au vendredi 25 février 2011 (vacances scolaires) destiné aux jeunes de l'Association des Jeunes de Martizay. Le contenu du stage prévoit l'écriture d'un scénario, la préparation d'un tournage (autorisation, décors...), la réalisation d'un court-métrage, la préparation des diffusions du film. Il sera l'occasion de découvrir la technique de l'incrustation sur fond vert avec un intervenant professionnel. L'ensemble du stage aura pour objectif général l'éducation aux images. Sachant que le coût de ce stage est d'environ 1100 € dont 40 % est pris en charge par Centre Images, il resterait 60 % à financer comme suit :

- Participation de l'Association des Jeunes de Martizay : 100 €
- Participation des familles : 30 € d'inscription (5 jeunes), soit 150 €
- Reste à la charge de la Communauté de communes : 410 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le projet de Stage Vidéo « passeurs d'images » du 21 au 25 février 2011, tel que proposé, et fixe la participation de chaque jeune à ce stage à 30 €.

## **Affaires économiques**

### **N°01/08-2011 - Ateliers Relais : Bail dérogatoire au profit de la société Opti-Aménagements**

Monsieur le Président rappelle la délibération N°08/10-2008 du 16 décembre 2008 relative au loyer des ateliers relais sur la Zone d'Activités Communautaire des Noraies à MEZIERES EN BRENNE. Il précise à ce sujet que le loyer mensuel fixé lors de cette séance est de 910 € hors taxes. Il informe le Conseil de la demande de la société Opti-Aménagement pour la location d'un atelier. Suite aux réflexions du Bureau il propose d'accepter cette demande et de charger Maître Steiger notaire à MEZIERES EN BRENNE de rédiger le bail dérogatoire pour une durée de 23 mois. Pour ce faire il est nécessaire de l'autoriser à signer ce document.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande de location d'un atelier relais présentée par la société Opti-Aménagement. Il charge Maître STEIGER Notaire à Mézières-en-Brenne de rédiger le bail dérogatoire pour une durée de 23 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et autorise Monsieur le Président à signer ledit bail.

### **N°01/09-2011 - Aménagement de la ZA de L'avis à MARTIZAY : avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Président informe le Conseil que dans le cadre de l'aménagement de la ZA de l'Avis à MARTIZAY, suite aux préconisations imposées par l'arrêté relatif au dossier « Loi sur l'Eau » et aux études dans le cadre du développement durable liées à l'octroi de la subvention du Conseil Régional, des travaux supplémentaires sont nécessaires. Aussi, il convient de modifier le montant du forfait de rémunération du Cabinet DAYOT, Maître d'œuvre et de le porter à 23 100 € HT soit une augmentation de 28,33%. Il précise que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à cet avenant lors de sa séance du 11 janvier 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour, 1 voix Contre (Pierre TELLIER) et 1 Abstention (Albert DOUADY), accepte l'avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre pour travaux supplémentaires présenté, portant le forfait de rémunération du Cabinet DAYOT à 23 100 € HT, et autorise Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.

## **Opérations de réhabilitation de logements**

### **N°01/10-2011 - Logements rue de le Bout du Monde – Mézières-en-Brenne : Sous traitance lot N° 3 – Menuiseries Extérieures bois.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du Marché pour les travaux de réhabilitation des logements situés rue du Bout du Monde à MEZIERES-EN-BRENNE, l'entreprise NAUDON et MATHE de La Souterraine (23300), a été déclarée adjudicataire du lot N°3 – Menuiseries Extérieures bois. Il informe le Conseil de la proposition de sous traitance de cette entreprise, au profit de la Sarl LPP de Preuilly (18120), pour la pose des huisseries. Il propose d'accepter cette sous traitance, en paiement direct, et demande à ce qu'on l'autorise à signer l'acte correspondant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'acte de sous traitance, en paiement direct, présenté par la société NAUDON et MATHE au profit de la SARL LPP de PREUILLY (18120) pour la pose des huisseries, et autorise Monsieur le Président à signer l'acte correspondant.

### **N°01/11-2011 -Logements « Tardivon » - Mézières-en-Brenne : mise à l'étude du projet**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Conseil Municipal de MEZIERES EN BRENNE a adressé par courrier en date du 23 novembre 2010, une demande d'inscription d'une opération Cœur de Village.

En effet, dans le cadre du legs de Melle TARDIVON, la commune de MEZIERES EN BRENNE est devenue propriétaire d'une bâtisse située place Jean Moulin. Afin d'exécuter les termes de ce legs qui prévoit l'utilisation de ce bien en logements, la Commune de MEZIERES EN BRENNE le met à disposition de la Communauté de Communes qui en a la compétence.

Aussi, il propose de mettre à l'étude le projet de réhabilitation de cet édifice, en deux logements locatifs sociaux ouvrant droit à des crédits. Ils s'ajouteront, à ceux déjà ouverts grâce à l'opération actuellement menée rue du Bout du Monde, pour l'aménagement de la place Jean Moulin, dans le cadre d'une opération d'Aménagement Public « Cœur de Village » de la Région Centre.

Pour ce faire, il propose au conseil de lancer une consultation pour missionner un architecte qui, dans un premier temps, réaliserait l'Avant Projet Sommaire ainsi que le dossier de permis de construire nécessaires à la demande de subvention ; puis dans une seconde phase conditionnelle, le reste des missions de maîtrise d'œuvre ( APD, consultation des entreprises, suivi de chantier...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande de la Commune de MEZIERES EN BRENNE, et décide de lancer une consultation sous forme de MAPA conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics afin de missionner un architecte qui sera chargé des missions APS et PC dans une tranche ferme, puis dans le cadre d'une tranche conditionnelle, liée à l'accord des subventions, du reste des missions de maîtrise d'œuvre (APD, consultation des entreprises, suivi de chantier...).

Monsieur le Président est chargé de présenter les dossiers de demande de subvention :

- PALULOS auprès de l'ETAT, pour la création de deux logements locatifs sociaux,
- « Cœur de Village » auprès de la Région Centre dans le cadre du prochain appel à projets pour la réhabilitation des deux logements, puis par la suite, pour l'aménagement public de la place Jean Moulin.

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de cette opération.

## **Administration générale**

### **N°01/12-2011 - Transmission des actes par voie électronique : avenant à la convention ACTES**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire l'adhésion de notre collectivité, au dispositif « ACTES » pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité par voie électronique.

Il précise que par courrier en date du 2 décembre 2010, le Préfet de l'Indre nous informe que la classification des actes doit dorénavant se faire suivant une nomenclature à deux niveaux ; la nomenclature à trois niveaux n'a donc plus lieu d'être utilisée.

Aussi, il convient d'accepter l'avenant à la convention en date du 14 septembre 2009 prenant acte de cette nouvelle nomenclature. Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'avenant à la convention en date du 14 septembre 2009 et autorise le Président à le signer.

Fait à St MICHEL EN BRENNE, le 19 janvier 2011

Le Président,

Jean-Louis CAMUS